

Procès verbal de réunion n°1/ 2003 du samedi 15 novembre 2003

Réunion de fondation de l'association « Forestiers du monde »

Etaient présents :

François DUGAST, Pascal OBSTETAR, Laurent GAUTHIER, Sébastien NAVASQUEZ, Pascal CHARGERRE, Jean Noël CABASSY, Patrice VAN OYE, Pierre BEAUDESSON, Frédérique BOZEC, Nathalie ROZAN.

Excusé : Francis CHIONO

Lieu de réunion : domicile de la famille CABASSY, 42 bis avenue Victor Hugo à Dijon.

Ordre du jour :

Fondation de l'association « Forestiers du monde »
Elaboration des statuts de l'association.
Désignation du conseil d'administration provisoire.
Elaboration de la charte déontologique
Adhésion à l'association « Forestiers du monde »
Programme d'action pour 2003/2004
Administration générale

1) Fondation de l'association « Forestiers du monde »

D'un avis forestier unanime le contexte est particulièrement favorable à la création d'une telle association : le désir de monter et de développer des projets à caractère forestier et environnemental est exprimé. Seul le cadre associatif apporte actuellement une réponse satisfaisante. Le nom de l'association « Forestiers du monde » est jugé pertinent et approuvé. Il exprime tout à la fois

- le bénéfice potentiel pour notre environnement naturel commun de chaque action locale,
- l'importance des enjeux forestiers au delà des notions juridiques de frontières
- la nécessité de s'ouvrir et d'échanger en matière forestière informations, expériences, connaissances et pratiques à l'échelle du monde.

2) Elaboration des statuts

Le projet de rédaction est étudié en réunion. Un tel statut fondé sur la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association permet à terme de solliciter la reconnaissance d'utilité publique de l'association. Il impose la transparence et le contrôle, par les services de l'Etat habilités, des activités et des comptes de l'association. Les statuts sont approuvés et signés par François DUGAST, Pascal OBSTETAR, Pascal CHARGERRE, Sébastien NAVASQUEZ, Laurent GAUTHIER et Jean Noël CABASSY. L' Association « Forestiers du monde » est officiellement fondée ce samedi 15 novembre 2003. Siège social provisoire : domicile privé de la famille CABASSY, 42 bis avenue Victor Hugo, Dijon.

3) Désignation d'un conseil d'administration provisoire

Conformément à l'article 5 des statuts, les six membres fondateurs ont en charge l'administration générale de « Forestiers du monde » pour une année.

4) Elaboration de la charte déontologique.

Le projet de rédaction est présenté et discuté. L'attachement conjoint aux valeurs humanistes et environnementales est jugé fondamental. Il est proposé de rajouter au projet de charte « les membres veilleront à adopter une attitude éco-citoyenne responsable », la notion d'éco-citoyenneté bien que sous-jacente n'étant pas écrite. La charte ainsi modifiée est approuvée.

5) Adhésion à l'association « Forestiers du monde »

Les personnes dont les noms suivent font part de leur souhait d'adhérer à l'association. Le conseil d'administration provisoire constitué des membres fondateurs co-signataires des statuts acceptent officiellement les adhésions suivantes :

Patrice VAN OYE, membre actif,
Pierre BEAUDESSON, membre actif,
Frédérique BOZEC, membre actif
Francis CHIONO, membre actif.

6) programme d'actions pour 2003/2004.

Un programme d'action est présenté. Il recense les projets que les membres souhaitent engager et les partenariats que l'association souhaite développer. Ce programme d'action sera régulièrement complété par de nouvelles propositions et son état d'avancement sera régulièrement étudié. Le règlement interne fixera les modalités de désignation des membres actifs porteurs de projet.

7) Administration générale

Les formalités officielles seront engagées par Jean Noël CABASSY au titre de co-fondateur :

- élaboration des statuts en 8 originaux co-signés des 6 membres fondateurs,
- déclaration en préfecture de Dijon,
- publication du journal officiel de la République Française,
- recherche d'un contrat d'assurance pour les activités de l'association
- recherche d'information auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle.(INPI)

Les frais occasionnés par ces démarches seront honorés par Jean Noël CABASSY, inscrits sur le livre de comptabilité.

Prochaine réunion programmée **samedi 31 janvier 2004 de 20h00 à 22h00** sauf changement.

Lieu à définir. Ordre du jour :

Elaboration du règlement intérieur (rédacteur du projet : JNC)
Désignation du responsable du projet des écoles forestières : Pierre BEAUDESSON
Présentation du projet de site internet forestiersdumonde .org (par PO)
Etat d'avancement des projets en cours (par JNC et PB)
Présentation de la comptabilité (par JNC)
Temps libre d'échange.

Jean Noël CABASSY
Co-fondateur

Dijon, le 20 novembre 2003.